

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 10 février 2025, Centre des Loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Siège #1 - Johane Patenaude

Siège #3 - Lise Bernier

Siège #4 - Christina Pinard

Siège #5 - France Jutras

Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents :

Siège #2 - Jean-Guy Levasseur

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Drolet. Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Gilles Drolet constate le quorum. La séance est ouverte par le mot de bienvenue de monsieur Drolet adressé à tous les conseillers(ères) et personnes présentes.

25-02-8309

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de Janvier 2025

4.2 - Fin de la période probatoire et cessation d'emploi de la personne employée en date du 06-05-2024

4.3 - Embauche de personnel pour le poste de secrétaire-réceptionniste 2025

4.4 - Dossier Réseau Proulx

4.5 - Services courriels Microsoft365

4.6 - Achat en lien avec la refonte de l'infrastructure des Technologies de l'information

4.7 - Élection - Vote par correspondance

4.8 - Octroi d'un mandat pour l'OBNL Sentier des Oiseaux

4.9 - Dépôt des états comparatifs

5 - LÉGISLATION

- 5.1 - Appui au projet de résolution pour Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone
- 5.2 - Appui au projet de résolution pour l'Examen de Postes Canada dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations de travail
- 6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Renouvellement de contrat pour le fauchage municipal
- 7 - LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 - Octroi d'un mandat pour Révision de la grille tarifaire pour les permis
 - 8.2 - Octroi de mandat pour Vérification de la zone VA1
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyée par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-02-8310

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

25-02-8311

4.1 - Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de Janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée au montant de 146 318,11 \$ et que le paiement de ces comptes au montant total de 104 704,71 \$ soient autorisés et payés ;

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de Janvier 2025 pour un total de 104 704,71 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Christina Pinard

En faveur : 3
Contre : 2

Adoptée à majorité

25-02-8312

4.2 - Fin de la période probatoire et cessation d'emploi de la personne employée en date du 06-05-2024

CONSIDÉRANT QUE conformément aux termes de l'engagement et à l'issue de la période probatoire d'une durée de six (6) mois de la personne employée en date du 06-05-2024, la Municipalité a procédé à une évaluation des performances et de la conduite professionnelle de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE des préoccupations importantes ont été soulevées concernant l'incapacité de la personne employée à répondre aux exigences professionnelles et aux attentes spécifiques du poste, et que ces préoccupations lui ont été communiquées à plusieurs reprises ;

CONSIDÉRANT QUE malgré une période de prolongation de probation d'une durée de trois (3) mois, la personne employée n'a pas démontré la capacité nécessaire pour améliorer sa performance et respecter les exigences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet la bonne gestion et le bon fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la direction générale est de mettre fin à l'emploi.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil municipal :

PREND ACTE de la recommandation formulée par la direction générale ;

AUTORISE la fin de la période probatoire de la personne employée concernée et la cessation de son emploi au sein de la Municipalité, à compter du 10 février 2025 ;

MANDATE la direction générale afin de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires et à signer la documentation requise pour formaliser la cessation d'emploi conformément aux procédures en vigueur.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8313

4.3 - Embauche de personnel pour le poste de secrétaire-réceptionniste 2025

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource d'assistance pour le service à la clientèle a été planifiée depuis 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les redditions de comptes à l'échelle des différentes instances gouvernementales deviennent de plus en plus importante et qu'un soutien aux différents départements est ainsi requis ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes des citoyens doivent être traitées avec rapidité, exactitude et efficacité ;

CONSIDÉRANT QU'AU terme d'un processus d'embauche rigoureux et mis sur pied par le comité des ressources humaines, une candidature pour le poste de secrétaire-réceptionniste a été retenue.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le Conseil procède à l'embauche de Madame Marie-Ève Côté au poste de secrétaire-réceptionniste et que la directrice générale par intérim ainsi que le maire soient autorisés à signer le contrat en ce sens ;

QU'UNE période de probation de six (6) mois soit prévue au contrat.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8314

4.4 - Dossier Réseau Proulx

CONSIDÉRANT QUE le projet de travail a été présenté au Conseil municipal avant la période des Fêtes 2024 par le Directeur Technique ;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal est en cours de préparation actuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du Réseau Proulx est une ordonnance du Ministère ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve un budget de 15 000 \$ annuel pour le dossier du Réseau Proulx et que le tout soit inclut dans le budget actuellement en élaboration et en appliquant une taxe de secteur relatif à ce budget pour le Réseau Proulx.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8315

4.5 - Services courriels Microsoft365

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel amène beaucoup de changement ;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'assurer une pérennisation de l'information ;

CONSIDÉRANT QUE le forfait actuel pour l'offre de service pour le système de messagerie (courriel) peut être améliorer et ainsi augmenter l'efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur actuel a fourni une soumission pour l'amélioration du service de messagerie (courriel) et que celle-ci est au montant de 1 278,52 \$ incluant les taxes en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Lise Bernier

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve la soumission pour l'amélioration des services de messagerie (courriels) pour l'ensemble des employés municipaux.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras

M^{me} Christina Pinard

En faveur : 4
Contre : 1

Adoptée à majorité

25-02-8316

4.6 - Achat en lien avec la refonte de l'infrastructure des Technologies de l'information

CONSIDÉRANT QUE la Résolution 24-05-8151 exprime le besoin et la nécessité concernant la refonte de l'infrastructure relative aux technologies de l'information ;

CONSIDÉRANT QUE des achats d'équipement sont nécessaire pour établir la sécurité et la protection du système informatique de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE MS SOLUTIONS est la firme qui a obtenu l'entente de services ;

CONSIDÉRANT QUE MS SOLUTIONS a fourni deux (2) soumissions pour l'achat et l'installations des équipements nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve les deux soumissions pour les achats d'équipement et l'installation de ceux-ci fait par MS SOLUTIONS pour un montant total de 10 370.74 \$, incluant les taxes et incluant également une licence de trois (3) ans avec l'équipement pare-feu.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Christina Pinard

En faveur : 3
Contre : 2

Adoptée à majorité

25-02-8317

4.7 - Élection - Vote par correspondance

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter

sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une Résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le Conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette Résolution doit être prise lors de la séance du Conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Manon Jolin
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude
Il est résolu

QUE le Conseil approuve l'utilisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8318

4.8 - Octroi d'un mandat pour l'OBNL Sentier des Oiseaux

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement floral du Parc Bellerive a été et sera assuré par les membres de l'Organisme à But non lucratifs (OBNL) Sentier des Oiseaux à la demande de la Direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 90 000 \$ de la part de la MRC pour réaliser ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, le Sentier des Oiseaux a géré les achats de matériel et a fourni les factures au fur et à mesure pour être remboursé ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite simplifier le processus de paiement de fournitures afin que les membres du Sentier des Oiseaux puissent payer directement les achats effectués avec l'argent de la subvention, tout en rendant compte à chaque mois des dépenses effectuées et qu'il sera responsable de la reddition de comptes qui devra être faite à la Municipalité ainsi qu'à la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve le transfert direct des résidus de la subvention à l'OBNL Sentier des Oiseaux et que les administrateurs de l'OBNL rendent compte mensuellement de toutes les dépenses effectuées. Le transfert monétaire sera fait en deux temps :

1. Le premier versement sera de dix mille dollars (10 000 \$) et sera effectué le plus rapidement possible afin de permettre l'achat du matériel nécessaire aux semis printaniers ;
2. Le second versement sera versé lorsque les calculs de la reddition de comptes seront effectués et que le montant résiduel sera connu.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} France Jutras

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Christina Pinard

En faveur : 3
Contre : 2

Adoptée à majorité

25-02-8319

4.9 - Dépôt des états comparatifs

À cette séance tenante du 10 février 2025, Madame Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose les états comparatifs au 31 décembre 2024.

5 - LÉGISLATION

25-02-8320

5.1 - Appui au projet de résolution pour Crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a instauré un crédit d'impôt pour le capital investi dans des projets de captage et de stockage du carbone (CO₂) en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE seules les entreprises provenant des provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan sont admissibles à ce crédit d'impôt ;

CONSIDÉRANT QUE pour qu'un territoire soit admissible à cette mesure, la province doit préalablement mettre en application un règlement d'encadrement de cette pratique, ce que le Québec n'a pas encore fait ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Appalaches présente un potentiel important pour le développement de projets de captation du carbone spécifiquement dans les anciens sites miniers ;

CONSIDÉRANT QUE présentement, comme le Québec n'est pas admissible au crédit d'impôt, les entreprises lorgnent davantage les provinces de l'ouest, ce qui est inéquitable et pénalisant pour le développement de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec a tout avantage à participer au développement de cette filière en vue d'y capter l'expertise et le savoir-faire liés à ce type de projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby demande au gouvernement, principalement au ministère des Ressources naturelles ainsi qu'au ministère de l'Environnement, de mettre en place le plus rapidement possible un régime d'encadrement des projets de captation et de stockage du carbone afin de rendre admissible la province de Québec au crédit d'impôt fédéral pour appuyer les projets d'investissements ;

QUE cette Résolution soit transmise à la ministre de l'Économie, M^{me} Christine Fréchette, à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Maité Blanchette Vézina, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, M. Benoit Charette.

Courriels :

1. Ministre de l'Économie : ministre@economie.gouv.qc.ca
2. Ministre de Ressources naturelles et des Forêts : ministre@mrfn.gouv.qc.ca
3. Ministre de l'Environnement : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8321

5.2 - Appui au projet de résolution pour l'Examen de Postes Canada dans le cadre de la Commission d'enquête sur les relations de travail

CONSIDÉRANT QUE le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), à la demande du ministre du Travail, Steven MacKinnon, a ordonné la fin de la grève et la reprise du service postal à Postes Canada le 17 décembre 2024, en vertu de l'article 107 du *Code canadien du travail* ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, a créé une commission d'enquête sur les relations de travail en vertu de l'article 108 du *Code canadien du Travail* et nommé William Kaplan à sa tête, et que cette commission, en consultation avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) et

Postes Canada, se penchera sur l'avenir du service postal public, y compris les changements à apporter au *Protocole du service postal canadien* ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est d'abord et avant tout un service public ;

CONSIDÉRANT QUE la commission a pour mandat d'examiner les obstacles à la négociation des conventions collectives entre le STTP et Postes Canada, la situation financière de Postes Canada, l'argument de Postes Canada défendant la nécessité de diversifier ou de modifier ses modèles de livraison, la viabilité du modèle d'affaire actuel, ainsi que les engagements négociés par le STTP pour assurer le maintien d'emplois à plein temps et la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses ;

CONSIDÉRANT QUE la commission n'a que jusqu'au 15 mai 2025 pour soumettre son rapport final au gouvernement et formuler des recommandations sur la structure de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les mémoires seront acceptés, mais que la procédure de la commission n'a pas été médiatisée et ne s'apparente pas à une évaluation publique de fond sur le mandat de Postes Canada en consultation avec toutes les parties prenantes, comme d'autres gouvernements l'ont déjà fait ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut que la commission ait notre point de vue sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du *Protocole du service postal canadien*, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharges pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes ayant une incapacité et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible, ce qui permettrait également à Postes Canada d'assurer son autonomie financière ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} France Jutras
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby donne son point de vue à la commission sous forme de mémoire ;

QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby écrive au ministre fédéral du Travail, Steven MacKinnon, et au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Jean-Yves Duclos, responsable de Postes Canada, pour demander qu'aucun changement ne soit apporté à la *Loi sur la Société canadiennes des postes*, au mandat de Postes Canada ou au *Protocole du service postal canadien* sans qu'il n'y ait d'abord eu un examen public en profondeur de Postes Canada qui comprend des audiences publiques avec tous les intervenants clés de toutes les régions du Canada.

Coordonnées :

1. Courriel de la commission : edsc.cdi-iic.esdc@labour-travail.qc.ca ;
2. Steven MacKinnon, ministre fédéral du Travail, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6 ;
3. Jean-Yves Duclos, ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6 ;

4. Luc Berthold, Député fédéral de la circonscription de Mégantic-L'Érable, Chambre des communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6.

QU'UNE copie de la présente Résolution soit envoyée à M^{me} Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des Travailleurs et travailleuses des postes, [au 377, rue Bank, Ottawa (Ontario), K2P 1Y3] ainsi qu'à M^{me} Rebecca Bligh, présidente de la Fédération canadienne des municipalités [au 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario), K1N 5P3].

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

6 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

25-02-8322

6.1 - Renouvellement de contrat pour le fauchage municipal

CONSIDÉRANT QUE les bordures de chemin doivent être entretenu ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Danvic, qui était l'entreprise responsable dans les années précédentes, a manifesté son intérêt à poursuivre l'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Danvic a fourni des soumissions de contrat pour une durée d'un (1) an et une durée de trois (3) ans et que l'option du contrat de trois (3) ans a été retenu.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil approuve le renouvellement du contrat avec l'Entreprise Danvic pour l'entretien (fauchage) municipal.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

M^{me} Manon Jolin

En faveur : 4
Contre : 1

Adoptée à majorité

7 - LOISIRS ET CULTURE

25-02-8323

7.1 - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge* » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Manon Jolin
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge* ».

QU'UNE copie de la présente Résolution soit transmise à Santé mentale Québec - Chaudière-Appalaches à l'adresse courriel suivante : info@santementaleca.com

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25-02-8324

8.1 - Octroi d'un mandat pour Révision de la grille tarifaire pour les permis

CONSIDÉRANT QUE les Règlements 137-2009 et 224-2019 sont actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'UNE révision de la grille tarifaire pour les permis est requise.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Christina Pinard
Appuyé par M^{me} France Jutras

Il est résolu,

QUE le Conseil donne mandat à M^{me} Marie-Michelle Breton, inspectrice en bâtiment et environnement, de procéder à la révision de la grille tarifaire pour les permis.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

25-02-8325

8.2 - Octroi de mandat pour Vérification de la zone VA1

CONSIDÉRANT QU'UNE demande par certains citoyens-citoyennes a été reçue par la Municipalité de Beaulac-Garthby et que celle-ci souhaite s'assurer que le tout est optimal.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M^{me} Lise Bernier
Appuyé par M^{me} Johane Patenaude

Il est résolu,

QUE le Conseil donne le mandat à M^{me} Marie-Michelle Breton, inspectrice en bâtiment et environnement, de revoir les affectations permises pour la zone VA1.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

25-02-8326

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Lise Bernier, appuyé par M^{me} France Jutras il est résolu de lever la séance à 19 h 15.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

M^{me} Manon Jolin
M^{me} Johane Patenaude
M^{me} Lise Bernier
M^{me} Christina Pinard
M^{me} France Jutras

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet
Maire

Jessica Lacerte
Directrice générale, greffière-trésorière par intérim

Je, Gilles Drolet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.